

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote :13
- procurations :3

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION

6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. DA PONTE.

Etaient absents ayant donné procuration : M YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC), MME RAYMONDE CORBON (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE, MME NADINE MAURIN, MME ELISABETH ATTELAN

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION 2018/26

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2018/04 du 11 septembre 2018

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2018/04 rédigé suite à la séance du 11 septembre 2018.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le procès-verbal n°2018/04 du 11 septembre 2018.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le
- Affiché le